

PROVINCE DE LUXEMBOURG  
Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY

---

**ARRETE DE POLICE**

Le Bourgmestre,  
Considérant,

- Que la société FABRICOM ENGIE sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à Libramont, rue Haynol n°29 pour réaliser des travaux de fouilles en trottoir pour placement cavette ras de sol pour le compte de VOO à partir du 28-01-2020 jusqu'au 31-01-2020
- Qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique, des participants et de la circulation routière en général ;

Vu la loi relative à la Police de la Circulation routière du 16 mars 1968

Vu l'arrêté Royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu l'A.M. du 07 Mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique;

Vu la nouvelle loi communale;

**ARRETE QUE : A partir du 28-01-20 à 07:00:00 jusqu'au 31-01-20 à 17:00**

Article 1 : la société FABRICOM ENGIE a l'autorisation de placer, entretenir et enlever en fin de chantier la signalisation prévue par l'AM du 07 mai 1999 concernant les chantiers de TROISIEME CATEGORIE gênant PEU la circulation des véhicules selon la planche de signalisation R 2.3 / R.2.max - en accotement SANS occupation de chaussée

Article 2 : Le texte du présent arrêté de police pourra être consulté par le public aux valves de l'Hôtel de ville ou au secrétariat communal durant les heures d'ouverture des bureaux. Il sera également apposé sur la signalisation mise en place.

Des expéditions de la présente sont adressées à :

- Zone de Police Centre Ardenne à Bastogne – DOC – Cellule Ops
- Zone de Secours Luxembourg - Poste de NEUFCHATEAU.
- TEC Libramont
- la société FABRICOM ENGIE - Avenue de Bouillon 60/3, 6800 LIBRAMONT

Fait à LIBRAMONT-CHEVIGNY, le 14-01-2020

Le Bourgmestre

L. CRUCIFIX

